

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V152 Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris au collectif de l'Université de Paris-VI de soutien aux migrant.e.s.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la tentative de mise à l'abri de migrant.e.s par un collectif étudiant dans des locaux de l'Université de Paris-VI Jussieu le mercredi 28 février ;

Considérant le rassemblement du 7 mars pour demander une ouverture des locaux de l'Université Paris-VI Jussieu et les propositions du collectif afin d'accueillir dignement ces migrant.e.s ;

Considérant les vœux de l'exécutif du Conseil de Paris de février 2018 concernant l'hébergement d'urgence et la politique nationale d'immigration ;

Concernant que, malgré les efforts importants de la Ville de Paris pour mettre à disposition de l'État les sites disponibles sur son domaine intercalaire, les dispositifs d'hébergement d'urgence sont encore insuffisants ;

Considérant les devoirs et les compétences de l'État ainsi que la possibilité légale pour la puissance publique de réquisitionner des locaux vides pour créer des places d'hébergement d'urgence ;

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, Marie Atallah, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), sur proposition de l'exécutif,

émet le vœu :

- Que la Ville de Paris encourage tous les acteurs publics et privés à mobiliser leur patrimoine vacant pour permettre la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence, notamment à travers une campagne d'information municipale spécifique conçue avec les associations et les collectifs concernés.
- Que la Ville de Paris accompagne l'action du collectif Sorbonne Sans Frontière en faveur du renforcement des programmes d'accueil linguistiques et universitaires à destination des migrant.es.